



1^{er} National de Pêche "Traîne Côtière "

Le 15 septembre 2024 La Londe les Maures

1- Règlement

Le règlement officiel qui fera foi en cas de litige est consultable par simple demande auprès du club organisateur ou de la FFPM. Les points suivants sont tirés de ce règlement.

Matériel et leurres :

- La pêche sans canne est strictement interdite. La longueur de la canne est limitée à 3.5 mètres.
- Chaque pêcheur ne peut en action de pêche utiliser qu'une seule canne équipée d'un moulinet. Le moulinet électrique est interdit.
- Les pêcheurs ne peuvent disposer que d'une canne en réserve auprès d'eux, fil tiré et émerillon accroché, sans bas de ligne, cette canne ne pouvant être utilisée que lorsque la première n'est plus en action de pêche, c'est-à-dire bas de ligne décrochée. Si le pêcheur a d'autres cannes de réserve, elles doivent être rangées dans le bateau de façon à ne pas gêner les autres participants.
- La monture (ou bas de ligne) ne doit comporter que trois hameçons au maximum. Les doubles et triples compte pour un hameçon. Dans tous les cas, le nombre d'hameçons en action de pêche à bord du bateau, ne doit pas dépasser douze si 5 pêcheurs à bord.
- La longueur du bas de ligne est libre
- Les appâts naturels ne sont pas autorisés. Il n'est pas permis d'utiliser des matières odoriférantes.
- La pêche aux vifs est interdite. Lors d'un national Traîne Côtière, il n'y a pas d'appât à fournir par les clubs organisateurs. Chaque pêcheur vient avec son matériel (leurres,...).
- Tout poisson dont la taille est inférieure aux cotes indiquées par la réglementation en vigueur à la date de l'épreuve, doit être remis à l'eau.
- Les crustacés, pieuvres, seiches et autres céphalopodes ne peuvent en aucun cas être considérés comme prises, et ne pourront servir d'appât

2- Organisation :

- Le contrôle des licences se fera le samedi 14 septembre 2024 entre 17h00 et 18h00
- La réunion des capitaines est prévue le samedi 14 septembre de 18h00 à 18h30
- L'apéritif de bienvenue se déroulera au pôle nautique du Port Miramar à 18h30
- Le rendez-vous le dimanche 15 septembre est 6h30 au club du Sarranier Place Georges Gras au port Miramar .
- Le départ en pêche est prévu le dimanche 15 à 7h00.
- Le retour au port pour la pesée est à 12h00.
- La remise des récompenses, l'apéritif et le repas sont prévus à 13h00 au pôle nautique place Georges Gras Port Miramar.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter

M. DENIZOT Georges – Président au 06 88 93 41 39

Mme Sandrine SOLER – Secrétaire au 06 89 76 46 31